

AFFAIRE N°18 - Exécution d'une fontaine publique sur le Mail du Chaudron - Remise de pénalités.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le 13 septembre 1976, la Municipalité passait un marché avec l'atelier d'Art Guy LEFEVRE pour la réalisation d'une fontaine publique à implanter sur le Mail du Chaudron.

Cette fontaine constituée de statues taillées dans des blocs de basalte aurait due être terminée le 20 juillet 1977.

Or, Monsieur LEFEVRE s'est heurté à d'assez nombreuses difficultés pour la réalisation de cette oeuvre d'Art:

- Recherche de blocs suffisamment gros et présentant à la taille un parfait aspect de surface ;
- Obligation de recommencer certains éléments en cours de sculpture suite à l'apparition de "failles" dans la roche ;
- Caractère très particulier d'une telle réalisation.

Pour ces différentes raisons, la fontaine n'a pu être réceptionnée que le 25 AVRIL 1978.

En conséquence, les pénalités de retard prévues au marché ont été appliquées dans leur totalité soit :

78 000 Frs x 5% = 3 900 Frs (trois mille neuf cent francs).

Par lettre en date du 26 juillet 1978, Monsieur LEFEVRE a sollicité de votre bienveillance la remise de pénalités énoncées ci-dessus.

J'ai donc l'honneur, Mesdames, Messieurs et Chers Collègues de vous demander votre avis à ce sujet.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

St Denis le 8 septembre 1978.
Pour le Maire,
le Secrétaire Général
Signé: Patrice MAGNIER
Pour copie certifiée conforme
de Directeur des Finances et des Collectivités Locales
Le Chef de Bureau Délégué,
J. LACOSTE.